

---

# Traduction juridique pour l'Estonie

---

par Tõnu Onu

*Le Canada a reconnu la nécessité de venir en aide à l'ensemble de l'Europe de l'Est lorsqu'il a créé le Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est (devenu le Bureau d'aide à l'Europe centrale et à l'Europe de l'est) au sein du ministère des Affaires étrangères. Le Parlement du Canada a également cherché à mieux faire connaître la démocratie parlementaire dans ces pays en organisant des séminaires sur la façon dont fonctionnent le gouvernement et le Parlement canadiens. Le Sénat et la Chambre des communes ont accueilli pour des périodes variées des délégations parlementaires de plusieurs pays d'Europe de l'Est venues se renseigner sur le fonctionnement de notre système. En 1992, un rapport préparé pour le Groupe de travail énumérait plusieurs secteurs des pays baltes pouvant bénéficier d'un appui du Canada, entre autres les méthodes administratives, la gestion des ressources humaines, le processus budgétaire, la tenue de séminaires annuels, les opérations parlementaires et la traduction des lois. L'article qui suit décrit l'expérience d'un Canadien qui est allé prêter main-forte au Parlement estonien.*

**D**'importants changements sont survenus récemment dans le paysage politique de l'Europe de l'Est, parmi lesquels l'accession à l'indépendance des trois États baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, annexés de force à l'Union soviétique pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1991, au moment du rétablissement de leur indépendance, une vague d'euphorie et d'espoir a submergé les trois États. Toutefois, la modification de leur statut politique a également entraîné des responsabilités et problèmes liés à la création d'infrastructures politiques, sociales et économiques pour la reconstruction de leurs sociétés respectives. Malgré leur motivation, leurs compétences et leurs bonnes intentions, ces pays ne peuvent s'acquitter à eux seuls de la tâche de reconstruction.

J'ai rencontré la délégation estonienne venue participer au séminaire organisé en mai 1992 par le Parlement du Canada.

Cela m'a amené à réfléchir sur l'aide pratique que notre Parlement pourrait apporter au Parlement de l'Estonie. Par la suite, j'ai eu l'occasion de discuter de la question avec des gens du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur ainsi que du Bureau d'aide à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est. Il est alors devenu manifeste que le besoin le plus urgent et le mieux défini se trouvait dans le secteur de la traduction des lois. Le ministère des Affaires étrangères de l'Estonie m'a ensuite invité à aller traduire et réviser des textes de loi de même qu'à dispenser des conseils sur l'établissement d'un centre de traduction. L'invitation est venue du ministère des Affaires étrangères car son service de traduction était en fait devenu le principal centre de traduction des textes législatifs. J'ai appris plus tard qu'on traduisait également des textes législatifs à la Chancellerie d'État, mais non au Parlement lui-même.

Deux facteurs expliquent la volonté des autorités estoniennes de faire traduire en anglais leurs textes de loi :

- on possède peu d'expérience de la rédaction législative telle que nous la connaissons, et les textes de loi sont souvent présentés par des comités parlementaires et non pas seulement par le gouvernement. On considère donc que l'analyse et les commentaires de conseillers juridiques

---

*Tõnu Onu est greffier du comité au Sénat du Canada. Il fut autrefois greffier de comités à l'Assemblée nationale de Québec.*

---

étrangers sur les projets de loi et les lois adoptées sont d'une importance cruciale pour le développement et l'amélioration du processus de rédaction législative;

- au fur et à mesure que le gouvernement intensifie ses rapports politiques et économiques avec d'autres pays, il lui devient nécessaire de publier des lois et autres documents en anglais, voire en d'autres langues.

Avec la coopération de l'administration du Sénat et l'aide du Groupe parlementaire Canada-Europe pour ce qui est des dépenses de voyage, j'ai suis allé passer le mois de novembre 1993 en Estonie.

### Tâches en Estonie

L'Estonie a bénéficié ça et là de l'aide de Canadiens dans le secteur de la traduction, mais ce sont ses propres traducteurs qui effectuent une grande partie, voire la plupart des traductions vers l'anglais. Ces derniers, généralement à l'aise et compétents en anglais, considèrent cependant la traduction juridique comme une tâche particulièrement ardue. Pendant mon séjour, j'étais la seule personne au bureau de la traduction du ministère des Affaires étrangères qui avait l'anglais comme langue maternelle.

Par conséquent, dès le premier jour et pendant toute la durée de mon séjour, j'ai été inondé de demandes de traduction vers l'anglais non seulement de textes législatifs, mais aussi de lettres et documents que le gouvernement envoyait à l'étranger. Les documents et textes de loi que je traduais portaient entre autres sur les sujets suivants : citoyenneté, langue, autonomie culturelle pour les minorités ethniques, retrait des troupes russes de l'Estonie et échanges commerciaux. En outre je révisais le travail d'autres traducteurs et fournissais des avis et conseils en matière de terminologie, notamment le vocabulaire du gouvernement et du Parlement. En prime, on m'a demandé un après-midi d'accompagner à titre d'interprète un correspondant du *New York Times* venu interviewer le ministre estonien de la Citoyenneté et de l'Immigration et d'autres responsables.

Par ailleurs, j'ai eu la chance d'assister aux cérémonies du 75<sup>e</sup> anniversaire du ministère des Affaires étrangères. À cette occasion, j'ai rencontré le Président, Lennart Meri, le Premier ministre, Mart Laar ainsi que le ministre de la Culture et de l'Éducation, Paul-Eerik Rummo. Il est intéressant de noter que le Président est l'un des écrivains les plus connus de l'Estonie, le ministre de la Culture et de l'Éducation, l'un des poètes les plus connus, et le Premier ministre, un historien jouissant d'une certaine renommée. Il ne faut pas imaginer pour autant que le gouvernement estonien ne rassemble que des écrivains et des intellectuels; en effet, il compte dans ses rangs des personnes qui ont acquis une formation et des compétences techniques dans d'autres pays comme la Suède et le Canada. Par exemple, le ministre de l'Énergie était auparavant un haut fonctionnaire d'Hydro Ontario. Le Parlement donne l'impression d'une mosaïque étrange de gens qui, pour des raisons

compréhensibles, n'ont acquis aucune expérience parlementaire sous le régime soviétique, entre autres des écrivains, des dissidents, des universitaires et quelques-uns de la diaspora estonienne.

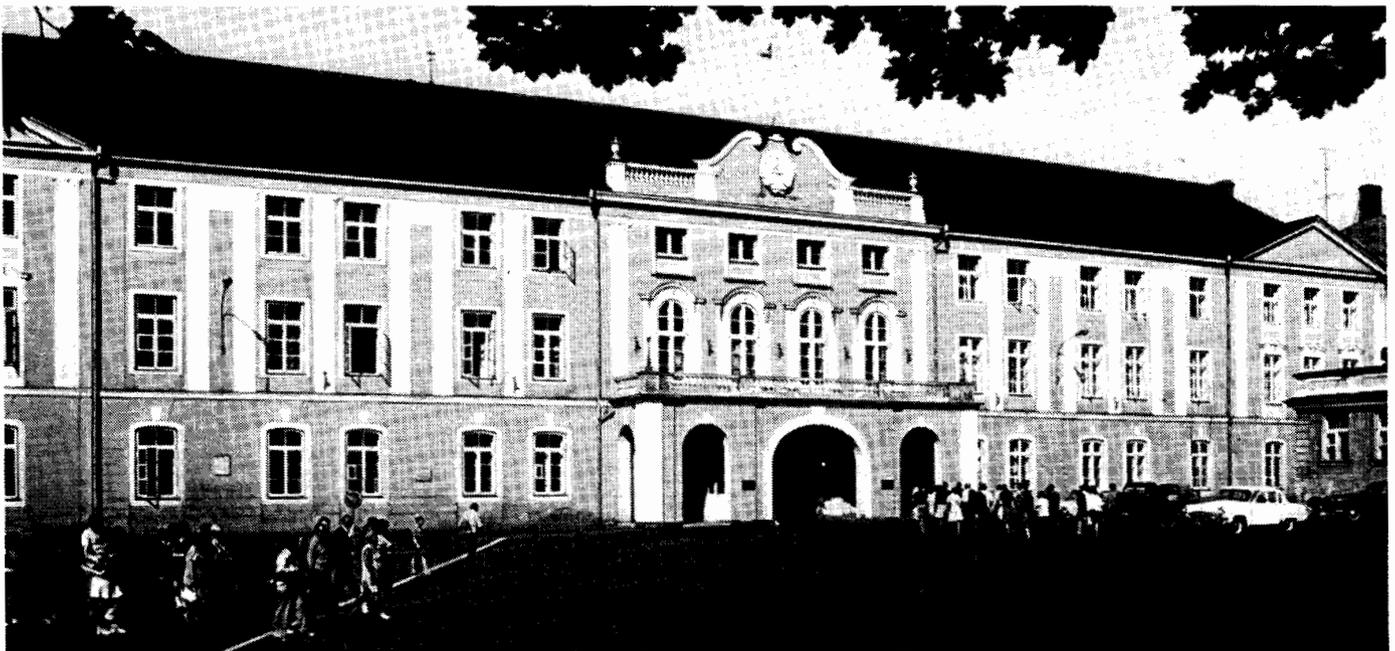
Au ministère des Affaires étrangères, un bureau canadien fait partie de la Direction des pays nordiques, et j'ai eu l'occasion de fournir à la personne responsable certains renseignements sur le Canada et sur les dernières élections. De fait, des préparatifs étaient en cours à ce moment en vue d'une réunion entre le ministre estonien des Affaires étrangères, Trivimi Velliste, et son nouvel homologue canadien, André Ouellet. Le Canada maintient à Tallinn un petit bureau consulaire que j'ai visité et dont le personnel est recruté sur place. Le consulat pour les trois pays baltes se trouve à Riga, en Lettonie, et il est rattaché à l'ambassade du Canada à Stockholm, en Suède.

### Le Parlement estonien (Riigikogu)

Puisque j'avais rencontré certains députés et le greffier du Parlement estonien au séminaire organisé par notre Parlement en mai 1992, je suis allé rendre visite au greffier et j'ai pu assister à des séances du Parlement. J'ai également pu m'entretenir avec certains députés.

Le Parlement estonien n'a qu'une seule assemblée qui réunit 101 députés élus à un scrutin proportionnel. Le présent Parlement, élu en septembre 1992, est le premier depuis le rétablissement de l'indépendance en août 1991. On a élu au même moment le Président, qui nomme le Premier ministre et lui demande de former le gouvernement. Le Président est élu au suffrage direct, mais si aucun candidat ne reçoit 50 p. 100 du vote, le Parlement élit l'un des deux candidats qui ont reçu le plus de votes. S'ils sont nommés ministres, les députés doivent renoncer à leur siège. Toutefois, les ministres viennent présenter et défendre leurs projets de loi devant le Parlement. En outre, les ministres et certains hauts responsables peuvent être appelés à répondre aux questions des parlementaires. La date et le sujet des questions sont établis à l'avance, et on semble pouvoir soumettre les ministres à une période de questions plus exhaustive que dans notre système.

Parmi les caractéristiques dignes de mention du Parlement estonien, mentionnons un système de vote électronique qui alloue 20 secondes pour chaque vote. Un écran est installé à la Chambre même, où sont inscrits les résultats des votes et où les intervenants sont identifiés. Non seulement les ministres, mais aussi des députés et souvent des comités parlementaires présentent des projets de loi. Il y a dix comités permanents. Pour la traduction d'un projet de loi sur l'autonomie culturelle des minorités ethniques, j'ai rencontré le vice-président du comité législatif qui avait rédigé le document pour lui demander des explications sur le contenu. Au cours d'une autre séance à laquelle j'ai assisté, les députés débattaient des amendements présentés par le Comité des finances au budget du gouvernement. Autrement dit, les députés ont la possibilité



L'édifice parlementaire Estonien à Tallinn

d'apporter une contribution au budget du gouvernement. Toutefois, comme me l'a signalé l'un d'entre eux, le processus est quelque peu artificiel car les députés peuvent voter des affectations budgétaires tout en sachant que le gouvernement ne dispose pas vraiment des ressources nécessaires pour répondre à tous ces engagements.

À l'heure actuelle, il y a au Parlement huit groupements de divers partis qui semblent constamment en train de s'unir et de se désintégrer. Pendant mon séjour, l'opposition a présenté une motion de défiance liée principalement à un trafic d'armes avec Israël. Le gouvernement a survécu au vote sans trop de difficulté. Par ailleurs, j'ai cru comprendre que le gouvernement demeurerait au pouvoir jusqu'à la prochaine élection, prévue pour l'automne de 1994, et ce malgré la démission de certains ministres au cours des derniers mois. Les démissions en question semblent tenir plutôt au manque d'expérience politique et administrative des ministres qu'à des comportements scandaleux de leur part.

Au cours de mes conversations avec certains députés, ceux-ci ont soulevé la possibilité d'établir un groupe parlementaire Canada-Estonie ou Canada-pays baltes. Ils considèrent que les caractéristiques géopolitiques du Canada s'apparentent à celles de l'Estonie et qu'il peut donc mieux comprendre la situation estonienne qu'un pays comme les États-Unis. Ils reconnaissent cependant que leur situation financière précaire constitue un obstacle sérieux à de tels échanges.

Ils ont soulevé une autre question à laquelle le ministère des Affaires étrangères doit réellement donner suite, celle des frais

de visa. L'Estonie n'impose plus ces frais aux Canadiens qui veulent entrer sur son territoire, alors que le Canada exige encore 50 \$ des Estoniens qui désirent visiter le Canada. Malheureusement, 50 \$ équivaut à environ 500 couronnes estoniennes, la moitié d'un mois de salaire pour de nombreux Estoniens.

#### **Proposition visant un centre de traduction juridique**

Compte tenu de la nature et de la portée de mon affectation en Estonie, je me contenterai de présenter des observations sur une proposition d'établissement d'un centre de traduction juridique. J'ai eu un certain nombre de discussions avec des responsables estoniens et un avocat américain détaché auprès du ministère estonien des Affaires étrangères sur la nécessité et la faisabilité d'établir un tel centre, et sur les ressources essentielles à son fonctionnement.

Il est ressorti clairement de ces discussions qu'il faudrait recruter à l'extérieur de l'Estonie au moins un traducteur chevronné dans la traduction de l'estonien à l'anglais, un avocat capable de fournir des conseils en matière de rédaction et de terminologie juridiques ainsi qu'une personne pour réviser les traductions et administrer le centre. En outre, le centre devrait compter parmi son effectif des traducteurs estoniens qui seraient formés en vue de gérer ultérieurement le centre avec une aide minimale ou sans aide de l'extérieur.

Même si tout le monde en Estonie s'entend sur le fait que l'établissement d'un bureau centralisé de traduction juridique constitue une mesure extrêmement importante, on constate en même temps que le gouvernement estonien n'a tout simplement

---

pas les ressources pour rémunérer du personnel compétent de l'extérieur.

Le Canada devrait envisager sérieusement de contribuer à l'établissement d'un centre de traduction juridique en Estonie pour les raisons suivantes :

- le centre ferait avancer le processus parlementaire démocratique en apportant un appui essentiel à la rédaction des textes législatifs;
- le centre fournirait en anglais d'importants renseignements de nature juridique à d'autres pays et à des entreprises étrangères désireux d'entretenir des relations et des échanges commerciaux avec l'Estonie;
- le centre a été désigné comme prioritaire par les autorités estoniennes elles-mêmes;
- le coût du projet serait relativement modeste puisque les principales dépenses se limiteraient aux rémunérations de trois personnes (gestionnaire-réviseur, traducteur, avocat-terminologue juridique) pendant environ un an;
- une fois établi, le centre n'aurait besoin que d'une aide minimale de l'extérieur, car le gouvernement estonien devrait pouvoir l'exploiter avec des ressources humaines et techniques locales;
- l'aide à l'établissement du centre serait une excellente initiative de relations publiques pour le Canada, et ce à un coût relativement faible, car il s'agirait d'un projet clairement identifiable répondant à un besoin pratique de l'Estonie.

### Conclusion

Il saute aux yeux que l'Estonie, outre la tâche de développer ses structures politiques et économiques, doit régler des problèmes urgents : assainir l'environnement, fournir des soins de santé minimaux et des logements décents à sa population et veiller à la sécurité publique, entre autres. Dans tous ces secteurs, elle a besoin de ressources considérables et, idéalement, d'un appui de l'extérieur. Il serait donc présomptueux pour un étranger d'affirmer que tel ou tel secteur est prioritaire. C'est au gouvernement et au Parlement estoniens de définir les problèmes prioritaires et l'assistance

étrangère requise pour les résoudre. En même temps, il n'est pas déraisonnable pour le Canada, en tant que fournisseur d'aide, de s'attendre à ce que les projets soient bien définis et axés sur les besoins du pays bénéficiaire, et à ce que certaines modalités soient en place pour en assurer le succès.

À cet égard, j'ai entendu à plusieurs reprises des responsables estoniens mentionner qu'il serait maintenant beaucoup plus utile que les consultants étrangers restent sur place pendant un certain temps, p. ex. quelques mois au minimum. On considère que les brèves visites exploratoires, utiles peut-être par le passé, constituent aujourd'hui une perte de temps à la fois pour l'Estonie et pour le pays d'origine. Les séjours plus longs des consultants étrangers leur feraient mieux comprendre la situation locale et, partant, leur permettraient d'offrir de meilleurs conseils pour la solution des problèmes locaux. En outre, les Estoniens auraient l'avantage de travailler au contact de ces consultants pendant une période prolongée et pourraient ainsi se familiariser avec des procédures et pratiques souvent impossibles à assimiler en quelques jours ou à l'occasion d'un seul exposé.

Considéré en Estonie comme un modèle de société dotée d'un régime parlementaire démocratique et d'une économie de marché, le Canada y jouit d'une réputation et d'une crédibilité enviables. Il devrait donc pouvoir jouer un rôle plus grand dans les efforts de ce pays en vue d'asseoir sa stabilité et ses infrastructures politiques et économiques. Le Canada a démontré qu'il y a un juste milieu entre les excès du capitalisme «sauvage» et la bureaucratie suffocante du socialisme centralisé. De nombreux Canadiens remettent maintenant en question la capacité du pays et du gouvernement de perpétuer ce juste milieu souvent tenu pour acquis. Sans doute est-il nécessaire de mettre en cause certaines de nos conceptions et de chercher de nouvelles solutions aux problèmes canadiens. En aidant des pays comme les pays baltes et ceux de l'Europe de l'Est, et en apprenant à mieux les connaître et à comprendre leurs problèmes, nous pourrions trouver de nouvelles solutions à nos propres difficultés et, partant, recevoir autant que nous donnons.